PROVINCE DE QUÉBEC – CANADA
MRC DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JANVIER 2018

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil jeudi, le 18 janvier 2018, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Gaétan Fauteux	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Sylvie Cholette	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Après avoir constaté le quorum, Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont été convoqués par monsieur le Maire Jacques Madore;

ATTENDU QU' ils sont tous présents

Résolution 2018-01-25

Il est proposé par la conseillère Sylvie Cholette,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

QUE tou-te-s les conseiller-ère-s renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 2018-01-26

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Acceptation de l'ordre du jour;

4. Mise en commun de l'aqueduc et de l'eau usée;
5. Inspecteur en bâtiment e en environnement par intérim;
6. Vin et formages
7. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
8. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

4. MISE EN COMMUN DE L'AQUEDUC ET DE L'EAU USÉE

CONSIDÉRANT QUE les services d'aqueduc et d'eaux usées municipaux sont appelés à relever plusieurs défis (exigences du ministère de l'Environnement, complexité des interventions, besoins grandissants en regard de la formation, etc.);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités concernées n'ont d'autre choix que de faire appel à une firme externe afin d'assurer la gestion du service d'aqueduc et/ou des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités peut être un choix judicieux pour optimiser les ressources et répondre aux nouvelles exigences en matière d'eau potable et eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE certaines discussions ont déjà eues lieu par le passé entre les municipalités de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire rend disponible une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la réalisation d'études d'opportunité visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière du ministère peut atteindre 50% des coûts admissibles pour un maximum de 50 000 $;

CONSIDÉRANT l'intérêt de quelques municipalités de la MRC de Coaticook, à aller de l'avant avec cette possibilité d'étude dans un souci d'optimisation;

CONSIDÉRANT QU' un organisme doit être désigné « responsable de l'étude » et en accepter le mandat;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci présentera le projet d'étude, y compris le devis au ministère;

Résolution 2018-01-27

Il est proposé par la conseillère Sylvie Cholette,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo désigne la MRC de Coaticook, «responsable de l'étude» dans le cadre de l'appel de projets pour la réalisation d'études d'opportunité visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

QUE le contrat pourra être octroyé seulement suite à l'acceptation par résolution des municipalités concernées et d'accorder un montant maximum de 1 200 $ pour l'étude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE le mandat de l'inspecteur en bâtiment et en environnement n'a pas été renouvelé pour l'année 2018;

ATTENDU QUE des dossiers en suspens ainsi que de nouvelles demandes seront traités sans tarder, s'il y a urgence;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo fait présentement des démarches afin d'engager un nouvel l'inspecteur en bâtiment et en environnement

Résolution 2018-01-28

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la MRC de Coaticook offre les services de madame Camille Gagnon Tremblay, technicienne en urbanisme comme inspectrice en bâtiment et en environnement par intérim afin de régler les dossiers en suspens ainsi que les nouvelles demandes jusqu'à ce que le nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement soit engagé.

QUE les deux premières heures par semaine ne seront pas chargées et les heures subséquentes aux taux de 33,60 $ incluant les frais de gestion.

QUE si jamais le déplacement est nécessaire, les frais de déplacement et le temps pour y aller seront chargés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. VINS ET FROMAGES

ATTENDU QUE le Comité vins et fromages de Saint-Isidore-de-Clifton une cinquième édition de son événement annuel Vins et fromages;

ATTENDU QUE le Conseil municipal participera à l'événement;

Résolution 2018-01-29

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE deux billets seront achetés pour un montant de 100 $ lors de la cinquième édition de l'événement annuel du Comité vins et fromages de Saint-Isidore-de-Clifton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance

6. LÉVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 25.

_____	_____
Jacques Madore, maire	Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière